



## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

#### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation des procès-verbaux des 15/16 juin 2020
3. Remerciements à Monsieur Renaud Gauderon
4. Information « plateforme jeunesse » et point de situation avec REPER
5. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour la fin du mandat 2021
6. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant-e
7. Règlement relatif à la distribution de l'eau potable
  - 7.1. Présentation et discussion
  - 7.2. Rapport de la commission financière
  - 7.3. Approbation
8. Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
  - 8.1. Présentation et discussion
  - 8.2. Rapport de la commission financière
  - 8.3. Approbation
9. Modification des statuts de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour la réalisation d'une adduction d'eau collective (A.V.G.G.)
  - 9.1. Présentation et discussion
  - 9.2. Rapport de la commission financière
  - 9.3. Approbation
10. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse-Oron-Glâne (VOG)
  - 10.1. Présentation et discussion
  - 10.2. Rapport de la commission financière
  - 10.3. Approbation
11. Règlement sur les finances
  - 11.1. Présentation et discussion
  - 11.2. Rapport de la commission financière
  - 11.3. Approbation
12. Conseil communal : nombre de membres



# CONSEIL GENERAL ATTALENS

## Administration communale

- 12.1. Présentation et discussion
- 12.2. Approbation
- 13. Conseil général : nombre de membres
  - 13.1. Présentation et discussion
  - 13.2. Approbation
- 14. Communications du conseil communal
- 15. Divers

### SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

Madame Sophie Deillon, vice-Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur le Syndic, Monsieur l'Administrateur, Messieurs les représentants de la presse. Elle leur souhaite la bienvenue en ce lieu particulier. Elle remercie spécialement le CC ainsi que les membres des différents services pour avoir permis la tenue de ce CG dans les meilleures conditions possibles au vu de la situation sanitaire actuelle.

Elle souhaite également la bienvenue au public et rappelle qu'il lui est interdit d'intervenir pendant la séance.

#### 1 Appel

Présents : 25

Excusés : MM Peter Hächler, Olivier Grau, Reynald Emonet, Steve Monnard

Madame la vice-Présidente signale que Radio Fribourg s'est également excusée, celle-ci n'ayant pas les forces nécessaires pour l'envoi d'une personne sur place. Elle attend par contre un retour des décisions prises ce soir.

Madame la vice-Présidente donne lecture de la lettre de démission pour le 30.9.2020, envoyée par mail, de Monsieur Norbert Gabriel, pour cause de déménagement sur une autre commune.

Les sept Conseillers communaux sont présents.

Le quorum étant atteint, Madame la vice-Présidente constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général, par mail, en date du 2 octobre 2020. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation.

Concernant l'ordre du jour, en date du 12 octobre, par mail, le CC a fait part de son souhait de modifier les points 7 et 8 en ne maintenant que la présentation informatique. Madame la vice-Présidente demande à Monsieur Pierre-Alain Perroud de bien vouloir confirmer. Il confirme le retrait de ces 2 points à l'ordre du jour concernant les points 7.2, 7.3, 8.2 et 8.3, mais les présentations et discussions sont maintenues.

Madame la vice-Présidente informe que le Bureau a préavisé favorablement à la demande de modification. En application de l'art. 43 du CG et faisant suite à la demande de la modification de l'ordre du jour, il est procédé au vote de l'ordre du jour avec la proposition du CC de retirer les points 7 et 8 mais avec maintien de la présentation informatique sur cette séance.

La proposition de modification de l'ordre du jour selon explications est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.



## 2 Approbation des procès-verbaux des 15 et 16 juin 2020

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Aucune remarque n'étant formulée, Madame la vice-Présidente passe au vote.

Par vote à main levée, le procès-verbal des 15 et 16 juin 2020 est approuvé avec 24 voix et 1 abstention.

## 3 Remerciements à Monsieur Renaud Gauderon

Madame la vice-Présidente, Madame Sophie Deillon, remercie chaleureusement Monsieur Renaud Gauderon pour son engagement et son mandat de Président dans une période sanitaire difficile ; elle lui souhaite plein succès dans son nouveau travail de directeur au sein du RSSV. Elle lui remet un présent. Monsieur Renaud Gauderon remercie l'assemblée pour sa confiance.

## 4 Informations « plateforme jeunesse » et point de situation avec REPER

Madame la vice-Présidente donne la parole à Monsieur Laurent Menoud pour un point jeunesse.

Monsieur Menoud rappelle que la plateforme jeunesse est un travail en réseau avec une quinzaine de professionnels dont 2 représentants de la police de proximité, le responsable de protect service, le chef de projet Midnight, 1 travailleur social de REPER, l'administrateur communal, le technicien communal, 2 conseillers communaux et 2 conseillers généraux. Quelques jeunes sont aussi présents car il est important qu'ils puissent également se faire entendre pour une évolution positive.

Monsieur Menoud présente le Powerpoint suivant :

### *Poursuite des mesures*

- **Renforcement des mesures sécuritaires : caméras de vidéosurveillance, agents de sécurité privé et police, de proximité (Châtel) et mobile (Vaulruz)**  
=> dépôt systématique de plainte en cas de dégâts

- **Renforcement de l'intervention socioculturelle :**

*Animation Jeunesse de la Veveyse : 10 - 13 ans, 1x toutes les 2 semaines*

*Midnight Games : 13 - 16 ans, tous les samedis soir, de septembre à juin*

*Ancien atelier de couture : 14 - 25 ans, plus régulièrement, jeudi et samedi soir*

- **Développement des interventions socioéducatives :**

*Travail social de rue – prévention*



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

➤ **Site scolaire, zone « centre village / terrain de foot » :**

*Interdiction générale de circuler dans le périmètre scolaire (ce qui permet d'amender)*

*Sécurisation en vue de minimiser les risques de chutes*

*Projet de mise en place de panneaux d'affichage (à la demande de citoyens)*

*Présence renforcée de Protect Service (1 agent sur le site, les vendredis et samedis, durant minimum 3h, prolongeable selon la situation)*

➤ **Ancien atelier de couture : les jeunes demandent un lieu de rencontre**

*Réouverture en fin de semaine : jeudi soir et samedi soir selon planning et mesures de précautions discutées entre REPER, la commune et la Préfecture*

*Accentuer le travail de prévention vis-à-vis de la consommation d'alcool et de stupéfiants. Budget jusqu'à fin 2020 = 7'000 CHF*

➤ **Intervention et prévention précoce en milieu scolaire primaire et implication des parents**

*Présence de Julien Hornecker lors d'un conseil des parents*

*Coordination avec le RE de l'école primaire et le TSS du CO en vue d'un budget 2021*

➤ **Parents**

*Préparation d'un courrier et de bonnes pratiques « à l'usage des parents »*

➤ **Les jeunes, entre eux**

*Elaboration d'un projet de formation de type « grand frère » (coaching par les pairs)*

Toutes ces mesures ont été confirmées dans l'après-midi lors de la réunion plateforme jeunesse, par les professionnels, mais également par les jeunes présents. Une jeunesse collaborante et contente d'être impliquée dans le projet. A noter aussi que la police relève une amélioration de la situation.

Monsieur Laurent Menoud passe la parole à Monsieur Julien Hornecker, travailleur social REPER.

Monsieur Hornecker souhaite faire une petite mise à jour des chiffres :

- Env. 62 permanences sociales de rues
- Env. 875 échanges avec env. 290 jeunes différents
- Tranche d'âge avec tendance à la baisse

Ainsi qu'un petit rappel des activités mises en place :

- Ambassadeurs de propreté – période test sur l'été – certainement pérennisée sur l'an prochain
  - 2 jeunes ont été engagés, principalement les dimanches matin, avec pour mission de sensibiliser les pairs et les habitants / et participer aux médiations aboutissant sur des nettoyages en divers points clé de la commune.
- 6 séances de voisinages



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

- 37 ouvertures de l'atelier de couture avec une fréquentation d'environ 25 jeunes par soirée depuis le début de l'année, avec renforcement des ouvertures dès juillet à la demande des jeunes et de la plateforme jeunesse
  - Cet espace de rencontre évite aux jeunes d'être dans la rue. Il y a un travail sur la consommation d'alcool par des intervenants extérieurs, et un travail sur le respect tout en ayant un cadre.
- Association skate parc Attalens est en route
- Renforcement réseau perpétuel et permanent – plateforme jeunesse permet la communication entre jeunes et commune
- Intervention précoce en milieu scolaire

Monsieur Georges Emonet: les exposés entendus aujourd'hui laisse l'impression qu'actuellement tout va nettement mieux ; mais est-ce que les personnes ayant semé la zizanie dans le village ont été sanctionnées ?

Monsieur Laurent Menoud répond que dans le cas des cocktails Molotov, le Tribunal des mineurs, en pénal, a ordonné des travaux d'intérêts généraux toutefois les détails n'ont pas été dévoilés. Du côté du tribunal civil des nouvelles sont encore attendues. A noter que depuis le dernier CG il n'y a pas eu de gros problème et que l'on peut constater moins de déchets sur le site de l'école et dans le village, plus de respect.

Monsieur Laurent Menoud remercie le CG pour la confiance et remercie aussi les intervenants du réseau pour la qualité du travail et des projets élaborés ensemble. Il précise encore que c'est sur cette base de confiance qu'il espère, en 2021, que les jeunes pourront s'autogérer lors des ouvertures de l'ancien atelier de couture.

Madame la vice-Présidente remercie MM Menoud et Hornecker pour leurs interventions.

### 5 Election du/de la Président(e) du Conseil général pour la fin du mandat 2021

Madame la Vice-Présidente, Madame Sophie Deillon, informe que le PDC a proposé la candidature de Monsieur Paul Rosset. Comme il n'y a pas d'autre proposition, elle passe à l'élection par vote à bulletin secret.

Monsieur Paul Rosset est élu Président du CG par 23 voix, 1 abstention et un bulletin non-valable.

Madame la vice-Présidente demande donc à Monsieur Paul Rosset s'il accepte la présidence du CG pour la fin du mandat 2020 et celui de 2021. Monsieur Paul Rosset accepte son élection et remercie l'Assemblée. Il prend la place de Madame la vice-Présidente pour la suite de la séance.

### 6 Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant-e

Monsieur le Président, Monsieur Paul Rosset, informe que le groupe OSE propose la candidature de Monsieur Vincent Grognuz et demande le vote à bulletin secret.

Monsieur Eliot Savoy demande la parole afin de signaler qu'il y a peut-être des remarques ou une autre candidature. Monsieur le Président acquiesce et demande s'il y a d'autres propositions.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Monsieur Eliot Savoy informe que l'ECD ne brigue pas ce poste ce soir. Toutefois, il souhaite, en son nom personnel, faire part d'une information qui devrait être connue de tout le CG. Il affirme que depuis quelque temps Monsieur Vincent Grognez est domicilié sur la commune de Bossonnens et considère donc, qu'à son sens, il n'est pas possible de l'élire à ce poste et qu'il en va de la crédibilité de son poste de conseiller général ainsi que celles des différents règlements du CG.

Monsieur Cyril Grandjean souhaite apporter quelques précisions quant à cette situation. Il admet que Monsieur Vincent Grognez a accepté une colocation à Bossonnens depuis quelque temps ; colocation qui serait un pied-à-terre et non un domicile politique. Il était très important pour le groupe OSE d'être certain que le règlement soit respecté et c'est le cas au vu de la Loi sur l'exercice des droits politiques, art. 48 al. 3 qui précise que l'éligibilité d'une personne au CG dépend de son domicile politique. Monsieur Vincent Grognez est donc éligible à ce poste de scrutateur suppléant. Afin de lever tout doute, Monsieur Cyril Grandjean donne lecture de la réponse du Service des Commune faisant état de présomption de domicile chez les parents pour les personnes de moins de 30 ans et vivant depuis moins de 5 ans hors du domicile familial. Monsieur Cyril Grandjean assure que Monsieur Vincent Grognez est un citoyen d'Attalens très engagé au sein de sa commune.

Monsieur Vincent Grognez remercie Monsieur Eliot Savoy pour avoir pris le temps de lui en parler avant la séance du CG et Monsieur Cyril Grandjean pour avoir pris sa défense sur ce point. Il confirme que depuis août 2020 il est en colocation à Bossonnens, mais il assure que son domicile politique est bien à Attalens, et déclare pour preuves :

- Revenus de stagiaire – colocation à Bossonnens seule opportunité actuellement ; solution provisoire qui va évoluer en fonction de ses futurs engagements professionnels.
- Résidence principale chez ses parents à Attalens, il y dort plusieurs fois par semaine, a les clés et y reçoit son courrier. Il participe également à l'entretien et aux tâches de la maison.
- Attalens est au cœur de sa vie sociale : preuves de son attachement à la commune par ses engagements au sein de différentes sociétés et sa volonté de s'y établir.
- Aucun intérêt financier ou professionnel à siéger au CG ; son seul intérêt est un investissement personnel dans la commune qui l'a vu grandir et où il souhaite s'y établir

Monsieur Vincent Grognez remercie l'Assemblée pour son attention et est prêt à répondre à d'éventuelles questions à ce sujet.

Monsieur Paul Rosset remercie Monsieur Vincent Grognez pour son intervention et demande à procéder au vote.

Monsieur Vincent Grognez est élu par 18 voix, 6 abstentions et 1 bulletin non-valide.

Monsieur Vincent Grognez accepte son élection et remercie l'Assemblée pour sa confiance.



### 7 Règlement relatif à la distribution de l'eau potable

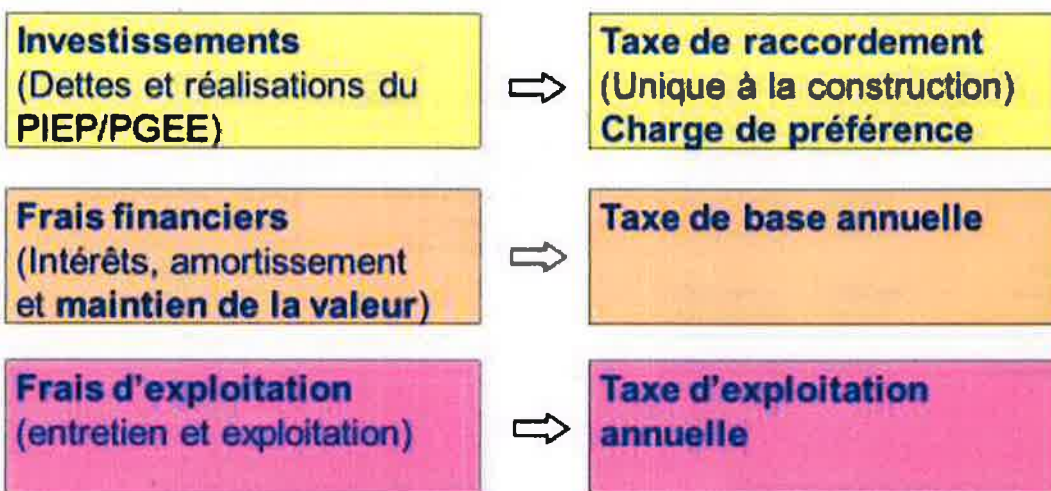
#### 7.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président, Monsieur Paul Rosset, donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud pour la présentation.

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que suite à la révision du règlement sur les eaux en 2011 ainsi que de la révision de la loi sur l'eau potable en 2014 les communes ont l'obligation de revoir leurs règlements. Ces règlements sont complexes et demandaient l'intervention d'un bureau spécialisé. Le CC a mandaté le bureau RIGI pour la révision complète des deux règlements. Même si les règlements sont terminés, il reste au CC à se déterminer précisément sur le mode de calcul pour l'évacuation des eaux. Monsieur Pury va donc présenter au CG les règlements révisés ainsi que des exemples de calcul qui devraient permettre au CG de poser les questions encore en suspens. Le vote final sera mis à l'ordre du jour de la séance du CG du mois de décembre pour une mise en application en janvier 2021 et une nouvelle facturation en avril 2021. Il passe la parole à Monsieur Pury pour la présentation, dont les extraits principaux sont intégrés ci-dessous.

## Aspects juridiques

### Principes de financement (selon LEP et LCEaux)





# CONSEIL GENERAL ATTALENS

## Administration communale

### Calcul des taxes – données de base

En 2018	
Achats d'eau à l'AVGG :	228'500 m <sup>3</sup>
Vente d'eau aux abonnés :	205'500 m <sup>3</sup>
Volume facturé pour l'épuration :	201'800 m <sup>3</sup>
<b>Plan d'aménagement</b>	
- Surface en zone à bâtir :	893'423 m <sup>2</sup>
- Indice brut d'utilisation du sol (IBUS) moyen :	0.57
<b>Réserve comptable au 31.12.2018</b>	
- Réseau d'eau potable :	495'989 CHF
- Réseau d'évacuation et épuration :	2'809'543 CHF

### Maintien de la valeur des installations

Réseau	Valeur de remplacement	Taux de renouvellement	Montant de la valeur
Réseau d'eau potable			
Ouvrages	80'000 CHF	2.00%	1'600 CHF/an
Réseau de conduites	8712'000 CHF	1.25%	108'900 CHF/an
<b>Total</b>	<b>8792'000 CHF</b>		<b>110'500 CHF/an</b>
Réseau d'épuration			
Ouvrages	600'000 CHF	2.00%	12'000 CHF/an
Réseau de conduites	29'840'000 CHF	1.25%	373'000 CHF/an
<b>Total</b>	<b>30'440'000 CHF</b>		<b>385'000 CHF/an</b>

### Frais financiers

<b>Réseau d'eau potable</b>	
Investissements à court terme :	368'000 CHF
Réserve comptable :	495'989 CHF
Frais financiers :	0 CHF/an
<b>Réseau d'épuration</b>	
Investissements à court terme :	1'888'700 CHF
Réserve comptable :	2'809'543 CHF
Frais financiers :	0 CHF/an

### Frais d'exploitation

<b>Réseau d'eau potable</b>	
Frais d'entretien du réseau :	45'000 CHF/an
Achats d'eau :	280'000 CHF/an
Frais administratifs, salaires, achats de marchandises, participation AVGG, rempl. compteurs, etc. :	64'000 CHF/an
<b>Total :</b>	<b>389'000 CHF/an</b>
<b>Réseau d'épuration</b>	
Frais d'entretien du réseau :	72'000 CHF/an
Participation VOG :	
court terme	322'000 CHF/an
long terme	464'000 CHF/an
<b>Total :</b>	<b>858'000 CHF/an</b>

### Total des frais annuels

	min (80%)	max (100%)
<b>Selon LEP</b>		
Maintien de la valeur :	85'000	110'000 CHF/an
Frais financiers :	0	0 CHF/an
Frais d'exploitation :	389'000	389'000 CHF/an
<b>Total :</b>	<b>444'000</b>	<b>499'000 CHF/an</b>
<b>À court terme</b>		
<b>Selon LCEaux</b>		
Maintien de la valeur :	231'000	385'000 CHF/an
Frais financiers :	0	0 CHF/an
Frais d'exploitation :	384'000	384'000 CHF/an
<b>Total :</b>	<b>625'000</b>	<b>779'000 CHF/an</b>

### Total des frais annuels

	min (80%)	max (100%)
<b>À long terme</b>		
<b>Selon LCEaux</b>		
Maintien de la valeur :	231'000	385'000 CHF/an
Frais financiers :	0	0 CHF/an
Frais d'exploitation :	538'000	538'000 CHF/an
<b>Total :</b>	<b>767'000</b>	<b>921'000 CHF/an</b>

### Proposition de taxes d'eau potable

<b>Actuellement</b>	
Taxe unique de raccordement :	1'000 CHF/appart. + 6.00 CHF/m <sup>2</sup> x IOS
Location compteur :	21 CHF/an
Taxe de base (abonnement annuel) :	60 CHF
Taxe d'exploitation :	1.80 CHF/m <sup>3</sup>
<b>Proposition</b>	
Taxe unique de raccordement :	400 CHF/EH + 4.00 CHF/m <sup>2</sup> x IBUS
Taxe de base annuelle :	0.15 CHF/m <sup>2</sup> x IBUS
Taxe d'exploitation :	max 1.80 CHF/m <sup>3</sup> à court terme 1.30 CHF/m <sup>3</sup>

### Proposition de taxes d'épuration

<b>Actuellement</b>	
Taxe unique de raccordement :	2'000 CHF/appart. + 15.00 CHF/m <sup>2</sup> x IOS
Taxe de base :	200 CHF/appart.
Taxe d'exploitation :	1.00 CHF/m <sup>3</sup>
<b>Proposition</b>	
Taxe unique de raccordement :	800 CHF/EH + 13 CHF/m <sup>2</sup> SBU
Taxe de base annuelle :	0.50 CHF/m <sup>2</sup> SBU
Taxe d'exploitation :	max 1.80 CHF/m <sup>3</sup> à court terme 1.20 CHF/m <sup>3</sup>





# CONSEIL GENERAL ATTALENS

## Administration communale

### Bilan des charges et revenus

#### Montants perçus annuellement (eau potable)

	2017	court terme	long terme
Taxe de base annuelle	72'000	77'000	77'000 CHF/an
Taxe d'exploitation	294'000	287'000	370'000 CHF/an
Taxes de raccordement	107'000	100'000	50'000 CHF/an
Total	473'000	444'000	497'000 CHF/an
Frais à couvrir selon LEP		444'000	444'000 CHF/an
Bilan :		0	53'000 CHF/an

### Bilan des charges et revenus

#### Montants perçus annuellement (épuraton)

	2017	court terme	long terme
Taxe de base annuelle	316'000	263'000	263'000 CHF/an
Taxe d'exploitation	184'000	254'000	381'000 CHF/an
Taxes de raccordement	197'000	100'000	100'000 CHF/an
Total	697'000	617'000	744'000 CHF/an
Frais à couvrir selon LCEaux		625'000	767'000 CHF/an
Bilan :		-8'000	-23'000 CHF/an

### Exemples de facturation

Villa individuelle de 8 pièces  
800 m<sup>2</sup> de parcelle en ZRMD (IBUS 0.65)  
4 habitants ; consommation 240 m<sup>3</sup>/an

Facturation	Actuel	Court terme	Au maximum
Eau potable :	441.00	390.00	510.00 CHF
Épuration :	440.00	548.00	692.00 CHF
Total :	881.00	938.00	1'202.00 CHF
Prix du m <sup>3</sup> d'eau :	3.67	3.91	5.01 CHF
Commune voisine :	2.93	3.22	4.22 CHF

### Exemples de facturation

Villa individuelle de 8 pièces  
1'240 m<sup>2</sup> de parcelle en ZRFD (IBUS 0.50)  
6 habitants ; consommation 360 m<sup>3</sup>/an

Facturation	Actuel	Court terme	Au maximum
Eau potable :	621.00	561.00	741.00 CHF
Épuration :	560.00	742.00	958.00 CHF
Total :	1'181.00	1'303.00	1'699.00 CHF
Prix du m <sup>3</sup> d'eau :	3.28	3.62	4.72 CHF
Commune voisine :	2.88	3.13	3.93 CHF

### Exemples de facturation

Immeuble de 4 appartements ; 14 pièces  
1'680 m<sup>2</sup> de parcelle en ZC (IBUS 0.95)  
9 habitants ; consommation 540 m<sup>3</sup>/an

Facturation	Actuel	Court terme	Au maximum
Eau potable :	891.00	941.40	1'211.40 CHF
Épuration :	740.00	1'448.00	1'770.00 CHF
Total :	1'631.00	2'387.40	2'981.40 CHF
Prix du m <sup>3</sup> d'eau :	3.02	4.42	5.52 CHF
Commune voisine :	2.80	3.34	4.11 CHF

### Exemples de facturation

Immeuble de 10 appartements ; 36 pièces  
1'680 m<sup>2</sup> de parcelle en ZRMD (IBUS 0.85)  
19 habitants ; consommation 1'140 m<sup>3</sup>/an

Facturation	Actuel	Court terme	Au maximum
Eau potable :	1'791.00	1'645.80	2'215.80 CHF
Épuration :	1'340.00	1'914.00	2'598.00 CHF
Total :	3'131.00	3'559.80	4'813.80 CHF
Prix du m <sup>3</sup> d'eau :	2.75	3.12	4.22 CHF
Commune voisine :	2.70	2.56	3.23 CHF

Monsieur Robert Savoy demande la signification de « long terme » dans la présentation.

Monsieur Pury parle de 10 à 15 ans.

Monsieur Cyril Grandjean demande comment il a été tenu compte des réserves dans le calcul.

Monsieur Pury explique que l'idée est de lisser les coûts sur les prochaines années. Les premiers investissements effectués utiliseront les réserves actuelles et il en a été tenu compte dans les calculs présentés.

Monsieur Robert Savoy demande ou passe les 23'000'000 de m<sup>3</sup> mentionnés sur la diapositive no 2 ?



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Monsieur Pierre-Alain Perroud lui signifie qu'il s'agit ici de 23'000 m<sup>3</sup> et qu'ils passent en perte. Ce volume est considéré comme normal, il se situe même en-dessous de la moyenne suisse.

Monsieur Lionel Guignard demande une explication sur le système des propositions de taxes d'eau potable. Monsieur Pury explique qu'il s'agit d'un système basé sur les pièces habitables. Il renvoie à l'annexe A1 joint à la convocation pour explications.

Monsieur Didier Sauter demande si c'est la loi qui demande de passer à ce système de m<sup>2</sup> ?

Monsieur Pury dit que non ce n'est pas la loi mais que cette solution a été adoptée afin que les frais soient calculés sur la capacité maximum d'utilisation de la parcelle. Monsieur Pierre-Alain Perroud ajoute que ce genre de calcul a été basé sur la nouvelle loi fédérale d'aménagement du territoire qui prône le fait de bâtir le plus possible sur la surface disponible ; et que le nouveau règlement sur les eaux va aussi dans ce sens.

Pas d'autre question ; Monsieur Pierre-Alain Perroud remercie Monsieur Pury et explique qu'il y aura encore des discussions et des calculs pour pouvoir soumettre les projets de règlements à la prochaine séance du CG.

### 7.2 Rapport de la commission financière

Point reporté

### 7.3 Approbation

Point reporté

## 8 Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

### 8.1 Présentation et discussion

Voir présentation sous point 7.1

### 8.2 Rapport de la commission financière

Point reporté

### 8.3 Approbation

Point reporté

## 9 Modification des statuts de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour la réalisation d'une adduction d'eau collective (A.V.G.G.)

### 9.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président, Monsieur Paul Rosset, donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud.

Monsieur Pierre-Alain Perroud propose la modification des statuts, déjà préavisée favorablement par l'assemblée des délégués.



## **CONSEIL GENERAL ATTALENS**

### **Administration communale**

Il relève qu'il était difficile pour la présentation de comparer les anciens et les nouveaux statuts. Monsieur Pierre-Alain Perroud passe les principales modifications en revue et en donne les explications.

Pas de questions, Monsieur le Président, Monsieur Paul Rosset demande le rapport de la Commission financière.

#### **9.2 Rapport de la commission financière**

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauter, donne son préavis favorable à la modification des statuts de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour la réalisation d'une adduction d'eau collective (A.V.G.G.).

#### **9.3 Approbation**

La modification des statuts de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour la réalisation d'une adduction d'eau collective (A.V.G.G.), est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

### **10 Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse-Oron-Glâne (VOG)**

#### **10.1 Présentation et discussion**

Monsieur le Président, Monsieur Paul Rosset, donne la parole à Monsieur Philippe Alibert.

Monsieur Philippe Alibert passe en revue les principales modifications des statuts et en donne les explications.

Comme il n'y a pas de questions, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande le rapport de la commission financière.

#### **10.2 Rapport de la commission financière**

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauter, donne son préavis favorable à la modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse-Oron-Glâne (VOG).

#### **10.3 Approbation**

La modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse-Oron-Glâne (VOG), est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.



## 11 Règlement sur les finances

### 11.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président, Monsieur Paul Rosset, donne la parole à Monsieur le Syndic, Monsieur Michel Savoy.

Monsieur Michel Savoy explique que conformément à la Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 et l'ordonnances sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019, la commune propose d'adopter un nouveau règlement sur les finances communales.

Monsieur Savoy rappelle qu'il s'agit ici de la première étape de la mise en place de MCH2 étant donné que la commune a décidé d'y adhérer au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette proposition de règlement, validée par le Service des communes, détermine les compétences de l'exécutif et met en consultation également la question financière.

Il passe ensuite en revue les articles.

Comme il n'y a ni remarque ni question, Monsieur le Président ; Monsieur Paul Rosset, passe au point suivant.

### 11.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauter, donne son préavis favorable au règlement sur les finances.

### 11.3 Approbation

Le règlement sur les finances est accepté à l'unanimité par vote à main levée.

## 12 Conseil communal : nombre de membres

### 12.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président, Monsieur Paul Rosset, donne la parole à Monsieur le Syndic, Monsieur Michel Savoy dont la communication est reporté ci-après :

*« Il est rappelé que la Loi sur les communes stipule à son article 54 al. 1 let. c que le Conseil communal se compose de neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants. En dérogation à l'article précité, les communes peuvent fixer la taille du Conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. Ainsi, les communes souhaitant modifier le nombre de membres de l'Exécutif communal ont un délai au 30 octobre 2020 pour l'approbation de cette modification par le législatif communal.*

*L'objectif principal est de bénéficier d'une administration moderne et efficiente pour la prochaine législature. Dès lors, afin de pouvoir mener une réflexion approfondie sur ce thème et de se faire une idée plus précise des implications des différentes variantes d'organisation possibles (5-7-9 membres), l'Exécutif communal s'est fait accompagner dans cette démarche par un consultant externe. Ainsi, durant deux ateliers, le Conseil communal a pu échanger sur les forces et les faiblesses de chaque variante, il propose de retenir la variante à 7 membres.*



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

*Parmi les considérations appuyant ce choix, il ressort principalement que cela offre la garantie d'une meilleure représentativité de la population (profils et compétences variés) et des groupes politiques au sein de l'Exécutif communal, que la fonction de conseiller communal demeure compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle principale, tout en permettant une conciliation avec la vie familiale.*

*Par ailleurs, les réflexions ont également mis en lumière le fait qu'il serait sans doute nécessaire de mieux délimiter certaines actions entre le Conseil communal et les services communaux, notamment via une distinction plus claire entre les aspects stratégiques et opérationnels.*

*De plus, le Conseil communal est également acquis au principe que certains services de l'administration communale doivent être renforcés afin d'avoir des ressources et des compétences en phase avec les besoins, le volume et la complexité croissante des activités.*

*Enfin, une réflexion est également en cours afin de pouvoir expérimenter de nouvelles dispositions organisationnelles destinées à fluidifier, optimiser et faciliter les débats, les prises et les suivis des décisions des séances hebdomadaires du Conseil communal.*

*Au vu de ces éléments, le Conseil communal recommande donc de fixer à sept le nombre de conseillers communaux pour la prochaine législature. »*

Monsieur Michel Savoy remercie l'Assemblée et se met à disposition pour les questions.

Comme il n'y a pas de remarque ni question, Monsieur le Président propose de passer au vote.

### 12.2 Approbation

Le nombre de 7 membres est maintenu et accepté à l'unanimité par vote à main levée.

## 13 Conseil général : nombre de membres

### 13.1 Présentation et discussion

Monsieur Paul Rosset, au nom du Bureau, explique que pour une commune de 2'500 à 10'000 habitants, il est recommandé de passer à 50 membres. Après discussions avec le Bureau, Monsieur Paul Rosset donne lecture des points positifs et négatifs quant à ce nombre de 50.

POUR :

- Plus forte représentation de la population proportionnellement au nombre d'habitants de la commune et potentiellement une meilleure répartition dans les commissions

CONTRE :

- Difficulté de recruter des membres dans la plupart des groupes (c'est actuellement déjà le cas)
- Besoin d'avoir env. 150 personnes sur la totalité des listes pour assurer un passage à 50 membres.
- Augmentation de 66% de membres qui va générer des coûts supplémentaires.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

- Si démission et pas de membre disponible dans un groupe = nécessité d'organiser une élection supplémentaire avec les coûts que ça implique.
- Moins de possibilités de s'investir dans une commission avec la probabilité de n'en faire partie d'aucune ou d'une seule.

Par conséquent, le Bureau propose le maintien du nombre de conseillers généraux à 30.

Monsieur le Président, Monsieur Paul Rosset demande s'il y a des questions ou des remarques ; comme ce n'est pas le cas il propose de passer au vote.

#### 13.2 Approbation

Le nombre de 30 membres au Conseil général est maintenu et accepté à l'unanimité par vote à main levée.

### 14 Communications du Conseil communal

Monsieur le Président, donne la parole à Monsieur Michel Savoy.

Monsieur Michel Savoy présente les travaux et les résultats du projet de biodiversité puisqu'il rappelle que le CC en avait fait un thème de législature.

La commune d'Attalens souhaite améliorer la gestion de ses espaces verts en favorisant la biodiversité.

- **Le projet a été mis sur pied par le Conseil communal d'Attalens en 2019 et développé en adéquation avec le concept réseau écologique de la Veveyse.**
  - Le réseau écologique de la Veveyse comprend les communes d'Attalens, Bossonnens, Châtel-st-Denis, Granges, Jongny, Puidoux et Remaufens
  - Ce concept concerne autant les espaces communaux que les espaces agricoles. Le territoire comprend actuellement 1'956 ha de terrain agricole, 94 exploitations agricoles, les surfaces communales. Les surfaces reconnues comme surfaces de promotion en biodiversité sont de 260 ha.
  - Le but est de préserver la flore et la faune dont principalement : le lièvre, la couleuvre à collier, le crapaud commun et le rouge queue.
- **L'objectif est d'entretenir les parcelles communales de façon écologique, économique et esthétique. Chaque espace vert a sa fonction et son usage. Il s'agit de déterminer les principes d'entretien en fonction de ces critères.**
  - Ce projet a été fait en accompagnement avec Madame Luciane Lapiere, biologiste au niveau du canton de Fribourg
- **Dans les sites qui s'y prêtent, les travaux de taille, de tonte et de nettoyage sont limités au minimum. Afin d'augmenter la biodiversité des espaces verts, la végétation indigène et spontanée, les prairies et gazons maigres ainsi que les revêtements perméables sont favorisés. Dans la mesure du possible, les différents espaces naturels sont reliés dans un réseau biologique afin de permettre la circulation d'une grande diversité d'espèces.**



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

**La surface totale de ces espaces verts représente environ 18'000m<sup>2</sup>**



### Propositions d'aménagement





# CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

## Zone 1

Avec l'accord de la corporation forestière, supprimer tous les conifères

Planter une haie comestible

Semer une prairie fleurie

## Zone 2

Planter des arbres fruitiers

Semer une prairie fleurie, soit sur l'ensemble de la surface, soit en bandes

Aménager un hôtel à insectes avec les élèves de l'école primaire

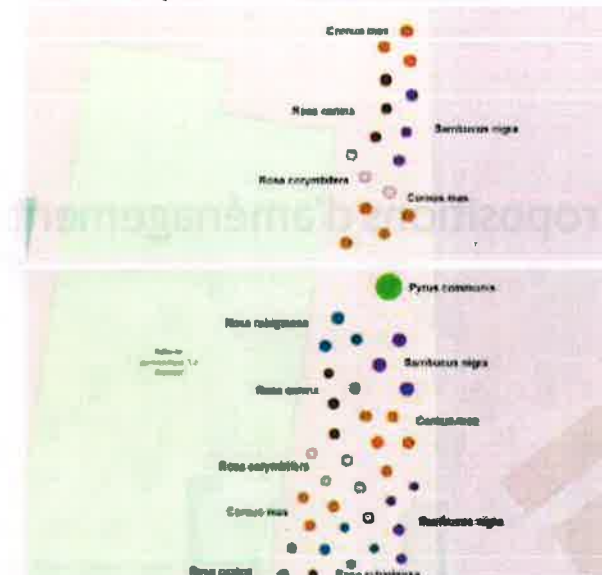
Construire des nichoirs avec les élèves

## Zone 3

Éliminer tous les thuyas présents sur le site

Remplacer le gazon par un gazon fleuri

## Zone 1 plantation d'une haie vive







## Zone 1 composition d'une haie vive

Nom français	Nom latin	Nombre
Cornouiller mâle	Cornus mas	24
Sureau noir	Sambucus nigra	18
Eglantier	Rosa canina	19
Rosier corymbifère	Rosa corymbifera	15
Rosier églantier	Rosa rubiginosa	12
Noisetier	Corylus avellana	3
Poirier	Pyrus communis	1
Cerisier à grappes	Prunus padus	1
Noyer	Juglans regia	1
Erable champêtre	Acer campestre	1
<b>Total</b>		<b>95</b>

- Zone 1 : mise en œuvre des travaux dès le 4 novembre 2020 en étroite collaboration avec le Service des forêts et de la nature et subventionnée, pour autant que les écoles soient intégrées dans les travaux ; 25 pelles ont déjà été commandées audit Service.
- Dès le 20 novembre une haie sera remplacée sur le site de la cabane des scouts

Monsieur Michel Savoy se tient à disposition pour les questions.

Monsieur Vincent Grognuz demande si les espèces nommées pour être protégées l'ont été pour des raisons écologiques ou pour la commune.

Monsieur Michel Savoy répond que les deux sont liées. Monsieur Grognuz demande qui a décidé de protéger ces 4 espèces.

Monsieur Michel Savoy explique que ça a été décidé en accord avec la biologiste et les agriculteurs puisque ces espèces sont présentes sur le territoire ; la commune s'est greffée sur cette décision.

Monsieur Grognuz émet un doute quant à la présence du lièvre et à la facilité à le favoriser.

Monsieur Cyril Grandjean remercie Monsieur Michel Savoy pour cette présentation et félicite le CC pour la mise en œuvre de ces mesures. Il demande s'il est prévu d'appliquer ces mesures de façon plus générales dans la gestion des espaces verts de la commune. Selon lui beaucoup d'espaces verts sont gérés à l'ancienne : rien ne dépasse ; l'entretien se fait avec force machines, tondeuse, débroussailleuse, souffleuse ; il demande s'il y a une volonté de moderniser cet entretien.

Monsieur Grognuz demande aussi si, par ce concept, il est envisagé de rendre plus sympathique le cimetière.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### Administration communale

Monsieur Michel Savoy explique que, par rapport à la question sur l'entretien des espaces verts, des actions seront mises en place sur tout le périmètre communal. Il explique que tout est matière à réflexion quant aux plantations à effectuer selon la richesse du sol et aux entretiens. Il donne l'exemple d'un endroit où le Service des espaces verts, fraîchement créé au niveau de la commune, ne fauche plus à la débroussailleuse, mais avec une petite faucheuse afin de pouvoir enlever l'herbe et ainsi éviter d'enrichir la terre. C'est un long travail qui a besoin d'être adapté, mais ça se met en place gentiment.

Monsieur Pierre-Alain Perroud précise que c'est Monsieur Valentin Pauli qui est responsable des espaces verts. Il va faire un planning à court et long terme de la gestion des espaces verts de la commune dont certains pourront être incorporés dans le concept de biodiversité.

Concernant le cimetière, Monsieur Laurent Menoud explique que quelques zones de gazon ont été emménagées et que la partie basse, depuis la barrière, fait l'objet d'un entretien différencier. Que cette partie est très agréable. Les cyprès avaient été enlevés car ils n'étaient pas jolis.

Monsieur Cyril Grandjean demande s'il serait possible de planter de grands arbres. Monsieur Menoud répond que pour le moment il s'agit d'arbres de taille moyenne.

Monsieur Pierre-Alain Cottet demande si l'évolution du climat a été prise en compte.

Monsieur Pierre-Alain Perroud répond qu'actuellement personne ne peut prédire ce qui va se passer et dans quel délai, toutefois, il est fait un maximum en fonction de l'évolution climatique.

Monsieur Vincent Grognoz demande s'il est prévu de faire quelque chose concernant les différents foyers de plantes néophytes que comptent la commune et si ceci fait partie du concept de biodiversité.

Monsieur Philippe Alibert répond que le concept de biodiversité concerne plusieurs dicastères. Quant aux plantes néophytes ; en cas de découverte d'un foyer de telles plantes, il faut prendre contact avec la commune afin que celles-ci puissent être enlevées.

Comme il n'y a plus de questions, Monsieur le Président, Monsieur Paul Rosset, donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud pour une réponse sur la dangerosité de la Route de Corcelles et l'étendue de la zone 30.

Monsieur Pierre-Alain Perroud donne lecture et explications du rapport technique concernant **l'extension zone 30km/h / centre du village** :

Objet :

Suite à la demande d'un conseiller général voici les démarches à effectuer et les montants approximatifs :

1. Expertise selon l'Ordonnance sur les zones 30 et zones de rencontre. (741.213.3)

Une expertise est transmise par la commune pour l'ensemble de la localité ou d'une partie de celle-ci. Le contenu attendu de l'expertise est celui décrit dans l'Ordonnance.

Le projet est analysé par le Service des ponts et chaussées (SPC) qui consulte au besoin les Services concernés et émet un préavis de synthèse sur le concept.

Coût ingénieur environ 6'500.-

2. Examen préalable

Sur la base du préavis, la commune élabore le projet de détail pour les zones concernées et le transmet pour examen préalable au SPC.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Le SPC consulte les Services concernés et émet un préavis de synthèse.

Coût ingénieur environ 2'500.-

### 3. Examen final

En fonction des éventuelles conditions, le projet est modifié et mis à l'enquête publique 30 jours dans la Feuille officielle. (Sauf si le projet ne contient aucun élément d'aménagement)

Une fois la durée de la mise à l'enquête terminée et après traitement des éventuelles oppositions, la commune transmet le dossier au SPC pour approbation.

Les plans sont ensuite approuvés par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Les mesures de circulations (changement de régime de vitesse) sont publiées par le SPC en parallèle.

Coût ingénieur et frais de procédure environ 3'500.-

Tous ces coûts sont probablement à la charge de la Commune et si préavis favorable du canton, il faudra prévoir un montant pour l'exécution des travaux.

Lors de sa séance du 14 septembre 2020, le Conseil Communal a préavisé favorablement ce budget et va l'inclure à un budget de fonctionnement, tout en sachant que la faisabilité n'est pas garantie.

TOTAL TTC 12'500.-

Comme il n'y a pas de question, Monsieur Pierre-Alain Perroud aborde le 2<sup>ème</sup> rapport technique concernant **le chemin de l'école / dangerosité route de Corcelles.**

Objet :

Modérer le trafic, limiter la vitesse et améliorer la sécurité

La vitesse est fréquemment la cause d'accidents de la route et a des répercussions néfastes sur la gravité des accidents. Les blessures graves sont rares en-dessous de 30 km/h. En effet, les automobilistes arrivent souvent à freiner devant les piétons. Plus la vitesse augmente, plus le risque de blesser les piétons croît de manière disproportionnée.



Mesures déjà en place :

La limitation de vitesse a été baissée à 30km/h.

Des modérateurs de trafic sont en place.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Le Conseil Communal est favorable à la création d'un trottoir franchissable sur la voie de circulation. Ce trottoir délimitera l'espace réservé aux piétons et servira lors du croisement de 2 véhicules, Des potelets seront posés tous les 20m.

Monsieur Pierre-Alain Perroud précise que l'idée est de mettre à l'enquête le plus rapidement possible ce trottoir franchissable, soit environ 250 mètres, afin de sécuriser aux mieux les écoliers et les piétons.

Pas de question ; Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre-Alain Perroud et donne la parole à Monsieur Guillaume Savoy.

Monsieur Guillaume Savoy donne lecture et explications du rapport technique sur les **arrêts du bus / centre du village**.

### INTRODUCTION

Lors de la planification et de la conception d'un arrêt de bus, de nombreuses exigences de sécurité doivent être respectées. Il convient de planifier et d'aménager les arrêts de bus avec soin, afin d'éviter tout conflit pour les passagers en attente et ceux qui descendent du bus. Des exigences doivent également être remplies en fonction du type d'arrêts de bus, en matière d'écoulement du trafic sur la chaussée et d'ordre de priorité des moyens de locomotion.

En plus de toutes ces directives un abri bus doit fournir des places assises et protéger des intempéries en situation normale

En ce qui concerne les bancs, l'utilisation par le public a commencé avant la pose des assises en bois ce qui explique la question. Ce problème est actuellement réglé.

Les abris bus sont dimensionnés pour protéger des intempéries en conditions normales (sans bourrasque). Les conditions de protections actuelles s'avèrent satisfaisantes.







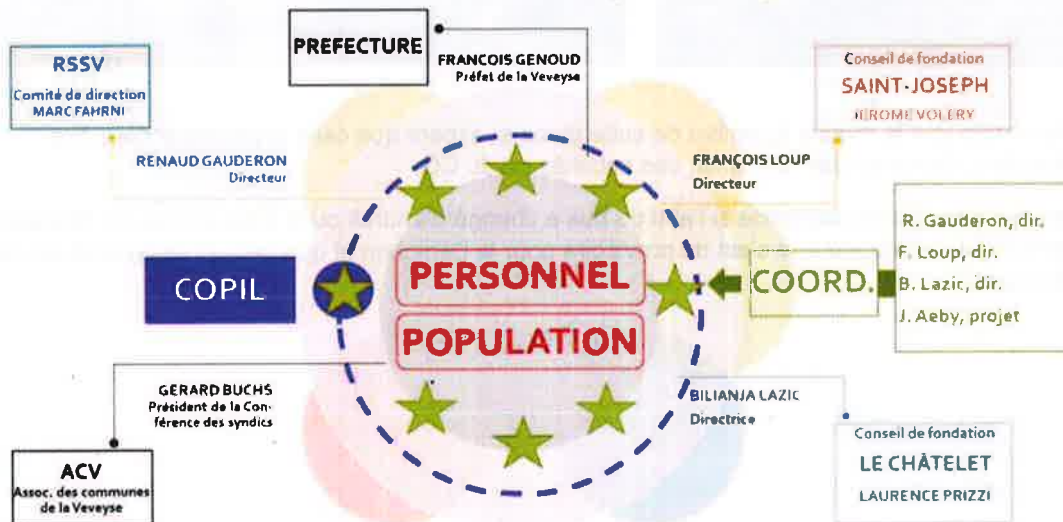
Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent Menoud pour un point sur « Horizon Santé Veveyse » afin d'expliquer dans quel contexte ce projet à démarrer :

## HORIZON SANTE VEVEYSE : une vision médico-sociale pour la Veveyse



1. Améliorations légales : LPMS, SENIOR +
2. La Veveyse décide de collaborer à l'échelle du district, via le RSSV
3. Projet ambitieux
  - création d'un réseau de compétences en matière de promotion de la santé, de coordination, d'hébergements et de prévention
  - intégration des homes de la Maison Saint-Joseph et du Châtelet au RSSV
4. La Fondation du Châtelet poursuit son activité en adaptant son but

## HORIZON SANTE VEVEYSE : parties prenantes





**HORIZON SANTE VEVEYSE :**  
une vision médico-sociale pour la Veveyse



1. Intégration des 2 homes pour le 1.01.2021 – planning «serré» et sous contrôle !
2. La Fondation du Châtelet poursuit son activité en adaptant son but : soutien aux seniors, dont le développement de logements protégés, avec ou sans services

Pas de question ni remarque, Monsieur le Président remercie Monsieur Menoud pour son intervention.

## 15 Divers

Monsieur Dick Perroud revient sur une intervention faite l'an dernier concernant l'efficacité des patrouilleurs scolaires situés au centre du village. En effet, autrefois le patrouilleur était bien visible avec une palette à la main. Actuellement, ces patrouilleurs ne sont plus visibles : ils n'ont qu'un brassard au bras qu'on n'aperçoit donc que d'un côté et n'ont plus de palette. Ils sont bien courageux d'œuvrer dans une telle situation. Il souhaite qu'au minimum un gilet leur soit attribué signifiant ainsi leur fonction de protéger nos enfants ; le trafic étant très dense aux heures de sortie d'école.

Monsieur André Blunschli prend la parole en précisant que la réponse à ce problème faisait partie des communications. Il informe que la police cantonale a décidé d'équiper les patrouilleurs scolaires de gilets rouges dès la rentrée scolaire 2020 ; non pas jaunes, et ce afin de pouvoir différencier les différentes actions et activités. Cet équipement est aujourd'hui distribué à travers tout le canton. Ces patrouilleurs-coachs ne sont plus là pour arrêter le trafic, mais ont pour mission d'aider les enfants à traverser et de leur apprendre les bonnes habitudes en respectant les règles inculquées lors des leçons d'éducation routière. A noter qu'il n'y a qu'une seule séance par année au cours de laquelle la question des brassards avait été abordée ; il y a donc eu une réaction très rapide de la police avec mise en place de ces gilets et distribution à travers le canton. Monsieur Dick Perroud souligne le fait que l'effet 30km est positif par rapport à la priorité donnée aux piétons pour traverser.

Madame Béatrice Perroud: demande si la sortie du parking de la boulangerie est une priorité de droite. Monsieur Pierre-Alain Perroud dit qu'il s'agit ici d'un cédez-le-passage, le panneau est situé à droite en sortant du parking, et que, par conséquent les véhicules circulant sur la route ont la priorité.

Monsieur Cyril Grandjean signale que très souvent des véhicules sont garés à cheval sur le trottoir et le parking. Il demande s'il est prévu de mettre un obstacle physique afin d'éviter ce genre de stationnement.



## CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Monsieur Laurent Menoud lui répond qu'il s'agit ici d'incivilités et que mettre un obstacle ne serait pas propice à l'activité commerciale (installation de food-truck par ex.).

Monsieur Georges Emonet demande s'il est possible de mettre l'ordre du jour du CG dans les journaux. Il trouve que le CG d'Attalens est transparent.

Monsieur Michel Savoy indique que l'ordre du jour est déjà envoyé à la FAO pour parution.

Monsieur le Président Paul Rosset lui dit qu'il a pris note de sa remarque et va voir quelles mesures peuvent y faire suite.

Monsieur Michel Savoy remercie chaleureusement Madame la vice-Présidente, Madame Sophie Deillon, pour son remplacement ad interim de la présidence et félicite le nouveau Président. Il remercie également Valentin Jordil, journaliste au Messenger, pour qui c'est la dernière séance à notre CG. Il lui exprime toute sa satisfaction pour sa collaboration, son implication et son professionnalisme et lui souhaite plein de succès pour son avenir professionnel à la RTS.

Monsieur Paul Rosset remercie également la vice-Présidente, Madame Sophie Deillon, pour le remplacement et le début de séance et remercie également Madame Béatrice Perroud pour l'apéro dinatoire organisé dans des conditions un peu spéciales pour sa fin de présidence.

Aucun autre divers ni question, Monsieur le Président, Monsieur Paul Rosset remercie l'assemblée et clos la séance à 22h10. Il invite tout le monde à venir partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange.

La secrétaire  
  
J. Burion



Le Président  
  
P. Rosset